



AUTORISATION À DEMANDER À LA COMMUNE (UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC)

Si le domaine public (c'est-à-dire les lieux librement accessibles et affectés à une tâche publique) appartient à tous, il ne peut toutefois pas être librement utilisé. En effet, la Commune a l'obligation de garantir l'accès le plus large possible à son territoire à tous les citoyens.

L'utilisation du domaine public, en vue d'y créer des constructions, des ouvrages ou des installations temporaires ou permanents, est par conséquent soumise à réglementation. Que ce soit pour le dépôt de matériaux, la pose d'échafaudages, l'aménagement de bancs de marché ou de vitrines d'exposition, l'installation de réclames ou de terrasses pour les établissements publics, le commerce itinérant, les activités foraines ou encore les manifestations publiques et privées, la Commune est compétente pour délivrer les autorisations temporaires ou les concessions (pour les usages privés plus longs).

Le chapitre 4 du règlement de police de notre commune (www.vdt.ch/page/1-protection-de-la-population) est entièrement dédié au domaine public. Il détermine les principes et les conditions qui permettent une utilisation la plus large possible pour le plus de monde possible.

Un émoulement peut être perçu pour l'utilisation du domaine public afin de couvrir les coûts de la prestation. Tous les tarifs sont mentionnés dans un arrêté du Conseil communal accessible sur notre site internet, dans le recueil systématique: www.vdt.ch/page/0-administration.

BILAN DE L'OPÉRATION BIKE TO WORK: 15'473 KM À VÉLO

Comme chaque année en mai et en juin les entreprises peuvent participer à l'opération bike to work pour inciter leurs collaborateurs à venir au travail à vélo. Les 24 employés communaux participant à la campagne ont réalisé cette année une belle percée avec 5'102 km parcourus, contre 3'650 l'année dernière, mais c'est encore ETEL SA qui caracole en tête sur notre territoire avec 36 participants et 7'630 km! Sur les 22 jours ouvrables du mois de juin, les participants ont en moyenne pu venir à vélo plus de 14 jours avec une économie de CO2 substantielle.

Au final, sur la commune, ce sont donc 15'473 km qui ont été parcourus dans le cadre de cette opération; au niveau suisse c'est un nouveau record absolu avec plus de 80'000 participants et 22 millions de kilomètres parcourus à vélo en mai et juin. Félicitations à tous.

VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

ESPACEVAL – BÂTIMENT ET TECHNIQUE

Les concierges assurent l'entretien du bâtiment, de son hébergement et de la piscine des Combes. À espaceVAL, les travaux de nettoyage représentent une grande partie de leur travail. Toutefois, ces derniers effectuent également d'autres travaux comme le marquage hebdomadaire du terrain de football, la tonte à la piscine des Combes, des réparations diverses et des rénovations de locaux (peinture, électricité, menuiserie...). À la piscine des Combes, hormis les tâches quotidiennes de nettoyage pendant la saison, ils participent très activement aux travaux d'ouverture et de fermeture des installations. Le responsable de l'infrastructure qui est secondé par un suppléant, est en charge des secteurs de la conciergerie et du gardiennage. Il assure également la responsabilité des chauffages à distance de Couvet et des Bayards avec son suppléant qui, lui, assume la responsabilité technique des deux piscines.



DE GAUCHE À DROITE SUR LA PHOTO: PHILIPPE BURKHALTER (SUPPLÉANT), JEAN-MICHEL REYMOND, DOMINIQUE WYSS (RESPONSABLE DE L'INFRASTRUCTURE), TONI CALAME, VALÉRIE JUTZELER, JOËL MOTTET.

© TAM BERGER (12/24)



INFORMATIONS PRATIQUES

PROMOTION DE LA DOMICILIATION

Lors des deux derniers week-ends de juin, la commune de Val-de-Travers a accueilli les lauréats de son concours «découverte». Durant trois jours, neuf personnes (et deux chiens) ont pu vivre au rythme du Vallon, s'émerveiller de ses qualités naturelles et faire des rencontres mémorables.

Suivez-nous sur nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram) pour avoir un aperçu en images et en vidéo de l'expérience vécue par nos lauréats.

Une occasion également pour chacun de redécouvrir son Val-de-Travers!



UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉPISTAGE DENTAIRE POUR NOS ENFANTS

La commune de Val-de-Travers dispose d'une politique de soutien aux soins dentaires presque unique dans le canton.

Chaque année, nos élèves peuvent prendre un rendez-vous avec l'un des trois médecins-dentistes de la place qui réalisera gratuitement un bref diagnostic sur leur santé dentaire.

Dans le cas où un traitement devrait s'avérer nécessaire, un arrêté communal définit les possibilités de subventionnement (à retrouver sur: www.vdt.ch/page/4-sante). Ce sont une vingtaine de milliers de francs qui sont investis chaque année pour la santé dentaire de nos enfants.



MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations: www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

ADRESSES

Couvet – Chemin des Pins
Couvet – La Presta 345
Couvet – Rue de la Flamme 41
Fleurier – Rue de l'Hôpital 49
Fleurier – Rue du Pont 11
Môtiers – Rue Centrale 9
Môtiers – Rue des Petits-Prés 3

DATE LIMITE OPPOSITION

25 août 2022
25 août 2022

ANNONCES

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

